

La CCHA prend position pour le photovoltaïque sur toiture

ML 8 avr 2023

Le président de la communauté de communes du Haut Allier (CCHA) Francis Chabalier, dans un récent courrier adressé aux maires, fait le point sur le sujet énergies.

La crise énergétique a accéléré les programmes concernant le sujet énergie.

Il s'agit d'abord de consommer moins et mieux. La communauté de communes s'inscrit dans cet objectif avec différents programmes de rénovation énergétique pour les équipements de la CCHA et des communes.

Il s'agit aussi de développer les énergies renouvelables. Dans le cadre de la révision du PLUI, les terrains susceptibles de recevoir des éoliennes, du photovoltaïque, ou toute autre installation importante, devront être identifiés.

Les communes font ce recensement sans sélectionner pour l'instant en fonction des impacts ou de la proximité d'un poste source suffisant.

Le préfet a réuni un comité énergie renouvelables qui propose un objectif de production d'énergie renouvelable supplémentaire de 500 GWH à l'horizon 2030.



Les éoliennes sont déjà très présentes sur le territoire de la CCHA.

Aujourd'hui, cette production s'élève à 1 300 GWH. Le préfet a interrogé toutes les communes pour connaître l'avis sur la feuille de route proposée pour atteindre cet objectif.

Les maires souhaitent insister sur certains points

Les projets d'énergies nouvelles doivent être portés par une organisation collective garantissant un retour sur le territoire, inscrits dans la démarche du

SDEE (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement) de création de Société d'économie mixte. Les projets d'éoliennes ne seront possibles qu'en Margeride du fait des chartes du Parc national des Cévennes et du Parc régional de l'Aubrac. De tels projets impacteraient fortement les paysages, qui sont un atout territorial majeur et génèreraient des tensions et des conflits locaux préjudiciables alors même que leur efficacité

environnementale dans la durée n'est pas clairement établie. Francis Chabalier est plus explicite : « Aussi, nous ne souhaitons pas que l'éolien soit développé sur notre territoire. Par contre, le photovoltaïque sur toiture doit être optimisé. Pour le photovoltaïque au sol, il convient de ne pas impacter le potentiel agricole. Il faut recenser les terrains possibles et s'intéresser à l'agrivoltaïque qui concilie les deux enjeux. » L'hydroélectricité, déjà importante en Lozère, doit être développée chaque fois que possible car c'est l'énergie la plus propre et la mieux mobilisable. À ce titre, la microcentrale du Chapeauroux est très intéressante et on doit réétudier les possibilités de production d'électricité lors des vidanges de Naussac.

La forêt lozérienne est passée de 5 % du territoire à 45 % en un peu plus d'un siècle. Elle doit permettre de produire du bois énergie pour des chaufferies de dimension raisonnables. Il faudra aussi stocker l'énergie et accueillir des batteries de stockage.

► Correspondant Midi Libre : 06 72 11 89 06